

Supplément hebdomadaire des  
**DOCUMENTS du PROGRÈS**ADMINISTRATION :  
Imprimerie F. RUEDI  
Lausanne  
3, Jumelles — Tél. 12-44

# La Voix de l'Humanité

ORGANE DE LA « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRÈS »

**ABONNEMENTS :**  
Edition hebdomad. : France  
et Suisse, 3 fr. par an ;  
autres pays, 5 fr. par an.  
Avec la Revue internationale  
« Les Documents du Progrès » :  
France et Suisse, 7 fr. par  
an ; autres pays, 10 fr. par an.  
Le numéro : 5 cent.**Comité d'action suisse de la Ligue :** L. PELET, professeur à l'Université de Lausanne ;  
Dr Auguste FOREL ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de  
Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés.  
du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président  
de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la  
Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.**Comité de patronage international :** Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme ;  
Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des  
Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE,  
ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, sénateur portugais, etc.  
**Président de la Ligue :** Dr R. BRODA, Lausanne, 60, avenue de Rumine. — Prière d'envoyer à cette  
adresse tout ce qui concerne la direction de la Ligue et la réaction de ses organes.

Pour ne pas cultiver la haine « La Voix de l'Humanité » et les autres organes de la Ligue montrent à chaque bellégerant, dans sa langue, ses propres torts, ses propres devoirs et non ceux de son adversaire

## La crise du pacifisme

PAR

**Camille SABATIER**ancien député,  
collaborateur politique de la *Dépêche de Toulouse*.

**CE QUE NOUS VOULONS :** — Nous voulons que toutes les nations, grandes et petites, soient libres, respectées et égales en droit dans un régime international bien réglé et efficacement sanctionné.

— Mais n'avions-nous pas tout cela, il y a six mois à peine ? Et la guerre maudite en a-t-elle été conjurée ? Il y a vingt ans, le Droit international n'était encore, sur bien des points, qu'une conception de juristes. Mais, en 1898, un tsar n'avait-il pas provoqué l'institution d'un Haut tribunal international ? A ce tribunal, un généreux milliardaire n'avait-il pas offert un palais ? L'Europe et l'Amérique n'avaient-elles pas député à La Haye des jurisconsultes éminents et des hommes politiques renommés. Ces magistrats n'avaient-ils pas prouvé leur sagesse en jugeant avec honneur de très graves conflits ? N'avaient-ils pas comblé les lacunes du droit international et fixé les règles de la guerre ? Les règles posées par eux n'avaient-elles pas été, par surcroît de garanties, soumises à la ratification de toutes les puissances ? Et toutes, de la France à l'Allemagne, de l'Angleterre à la Russie, des Etats-Unis au Japon, n'avaient-elles pas été solennellement acceptées ? A quoi tout cela a-t-il servi et qu'a-t-il donc manqué à tout cet ordre international qu'on ait même perdu, au moment du péril, jusqu'au souvenir qu'il existait une Cour de La Haye ?

— Il manquait une sanction.

Faisons une hypothèse : Imaginons qu'avec l'assentiment des deux suzeraines, la France et l'Espagne, les vastes territoires inutilisés de la République d'Andorre eussent été achetés à ses habitants. Imaginons qu'une armée internationale de cinquante mille hommes y eût été entretenue qui, à la première nouvelle de la violation de la Belgique, fût accourue au secours du droit violé, n'y a-t-il pas lieu de croire que la ruine de ce noble pays eût été moins profonde ? Anvers tiendrait peut-être et les armées franco-anglaises eussent eu le temps de venir au secours des Flandres. Supposons enfin qu'au lieu de cinquante mille hommes l'armée internationale en eût compté cinq cent mille, il est tout à fait probable qu'au lieu de déchaîner la guerre, l'Allemagne se fût résignée à soumettre l'incident de Serajevo à la Cour de La Haye. Il n'y a aucun doute qu'elle eût recouru aux seules voies pacifiques si, en outre de ces cinq cent mille hommes déjà sous les armes, le gouvernement international eût pu requérir de tous les pays reconnaissant son autorité, un certain contingent de troupes actives.

— Mais, me direz-vous, cette institution d'une force internationale est-elle possible ? — Dame ! C'est l'énigme du Sphinx : on n'a pas le droit de se demander si elle est insoluble : il faut la résoudre, car, étant donnée l'ampleur qu'a prise

la guerre, c'est, aux prochaines conjonctures, ou l'asservissement, ou l'anéantissement de l'Humanité.

Mais, rassurez-vous, tout cela est possible, hommes de peu de foi, à la condition cependant que vous ne vous arrêtiez pas à de sots scrupules. Lorsqu'il y a une huitaine d'années, j'écrivais, dans la « Dépêche de Toulouse », que tout l'effort pacifiste serait vain si l'on ne faisait pas de la Cour de La Haye, aujourd'hui simple pouvoir consultatif, un véritable gouvernement international ayant une armée à ses ordres, je rencontrais des pacifistes qui me déclaraient que le canon au nom de la Paix contre l'injuste agresseur.

Dans sa réponse à la « Voix de l'Humanité », M. E. Guinand a fort bien tracé, à un point près, la tâche actuelle du pacifisme. Enumérant cinq buts à poursuivre, il dit, à l'article 2 : « Instituer un tribunal mondial obligatoire ». Mais ce tribunal existe déjà. Ce qu'il faut, c'est transformer l'organisme judiciaire et législatif qu'est la Cour de La Haye en un gouvernement en le doublant, par le même système de nomination des délégations nationales qui investit les magistrats actuels, d'une Chambre exécutive désignant au moins trois ministres : guerre, marine et intérieur. Ce gouvernement, ainsi constitué, devra être muni d'une force armée permanente, susceptible d'être « ad nutum » mise en campagne et, en outre, d'un droit de réquisition des contingents des nations adhérentes.

Sir Thomas Barclay conclut, lui aussi, à l'institution d'une force en dehors de laquelle il ne conçoit pas de sanction aux sentences d'un tribunal arbitral. Mais il s'inquiète de l'usage qui sera fait de cette force par « la Confédération générale d'Etats qui seraient chargés de veiller à l'exécution de la sentence » ; et il ajoute : « Quis custodiet ipsos custodes ». Sir Thomas Barclay se souvenait du corps d'armée internationale qui opéra en Crète pour le compte de cinq gouvernements différents. En outre des lenteurs et des incertitudes de ce gouvernement cosmopolite, dont les divers représentants étaient à la moindre affaire obligés de prendre les ordres de leurs souverains respectifs, il se souvient sans doute des intrigues et des coalitions incessamment ourdies dans le but de faire triompher la politique particulière de telle ou de telle puissance. Mais Sir Barclay n'aurait sans doute pas les mêmes méfiances à l'endroit d'une « Autorité internationale » permanente et vraiment internationale parce que dénationalisée, — qui en temps normal « surveillerait », comme le demande son compatriote, M. Ramsay Macdonald, les nations et les solliciterait incessamment au respect des traités, et qui, en cas de conflit brusque, serait capable de prendre, de son côté, les brusques décisions et d'employer la force, sauf à réunir immédiatement son Parlement international.

Il est des hommes que toute idée nouvelle effare et qui, par avance, condamnent toute initia-

tive qui ne s'autorise pas de précédents. Une « Autorité internationale », une « Force armée internationale », mais, où a-t-on vu cela ! Mais, eut-il besoin de précédents, Nicolas II, quand il proposa aux nations ahuries l'institution de la Cour de La Haye ? Etendre à l'ordre exécutif les attributions actuellement purement judiciaires ou législatives de ce corps, ou plutôt le doubler d'un organisme exécutif et d'une force d'exécution, n'est-ce pas compléter simplement et logiquement l'œuvre de 1898 ? Il sera sans doute plus facile de compléter l'œuvre de La Haye qu'il ne le fut de la créer.

Ce qui m'effare et ce qui effare sans doute tous les honnêtes gens, c'est la tournure que prennent les choses. Certes, il est déjà certain que le dernier mot demeurera à la justice et que la civilisation et la liberté triompheront d'une barbarie qui avait tenté l'asservissement de l'Europe. Mais nous, Français, nous espérons encore mieux : Lorsque, au mois d'août dernier, nos vaillants enfants nous quittèrent, ils essayèrent nos larmes d'adieu en nous disant : « Ce n'est pas seulement la menace d'aujourd'hui que nous allons conjurer. Cette guerre sera la liquidation de la guerre. L'humanité n'en verra plus d'autres. Si nous revenons, nous serons fiers d'avoir été les ouvriers de cet écrasement de la guerre ; et si nous tombons dans cette œuvre, notre mort honorerait le nom paternel ». Or, qu'entendent déjà, qu'affirment ceux qui combattent ? La guerre n'est pas terminée et déjà, en prévision de guerres futures, la Hollande vient de voter la conscription, l'Angleterre va s'y résigner, l'Amérique s'inquiète de ne pas avoir d'armée et le Japon discute de l'augmentation de ses effectifs. Et nous, Français, et vous, Italiens, Russes, Scandinaves, etc., vous serez condamnés à marcher également dans cette voie des armements toujours accrus, dans les angoisses de cette « paix armée », au bout de laquelle sera inévitablement l'universelle banqueroute !

Ah ! de grâce, pacifistes, trêve aux principes et aux homélies. Comme le dit excellemment sir Barclay, ce n'est que par la force qu'on vaincra la violence. Le canon restera la « suprema ratio » ; mais qu'il soit celle du droit.

La création d'une armée internationale qui, pendant longtemps, pourra n'être que de cinq cent mille hommes, exigera huit cent millions annuellement, que devront fournir les nations de l'Europe, auxquelles le Japon voudra sans doute se joindre. Mais elles pourront économiser, par la réduction soit des contingents, soit de la durée du service, les deux tiers de leurs dépenses militaires nationales. Au demeurant, ce sera sur celles-ci une économie de moitié.

Cette définitive garantie de paix et cette économie seront l'œuvre des nations co-contractantes si, au prochain congrès, elles savent s'imposer, pour donner l'exemple, une double clause de création de force armée internationale et de limitation des armements.

## Quelques opinions de nos lecteurs sur notre œuvre et sur nos études <sup>1)</sup>

### LETTRE OUVERTE

à M<sup>me</sup> Hoesch-Ernst et à M. H. Golay,  
à propos de leurs réponses à la  
« Voix de l'Humanité », n° 21

Lourtier (Valais), le 22 février 1915.

L'on me permettra bien deux petites remarques à propos des réponses faites par M<sup>me</sup> Hoesch-Ernst et M. H. Golay, à l'enquête ouverte par la « Voix de l'Humanité », réponses publiées dans le n° 21 de cette publication.

La belle réponse de M<sup>me</sup> Hoesch-Ernst me paraît pécher sur un point par trop d'optimisme. C'est pourquoi je me permets de l'y rendre attentive. En temps de paix, il est fort possible, il est même en général certain que ni le Français, ni l'Allemand n'éprouvent le moindre plaisir de stupide orgueil national en apprenant qu'un crime retentissant d'infamie a été commis par un ressortissant d'une nation rivale de la sienne, séparée qu'elle en est par des haines historiques endémiques et des préjugés patriotiques.

Mais, même en temps de paix, n'est-on pas trop porté déjà à faire des généralisations abusives et on n'attend pas l'heure de la guerre pour endosser à toute une nation la responsabilité de crimes commis par quelque individu sorti de son sein.

Un exemple seulement, mais concluant :

Parce que, parmi les régicides et autres héros de la PROPAGANDE PAR LE FAIT, du siècle dernier, il s'est trouvé une notable proportion d'Italiens, n'a-t-on pas conclu sur tous les tons, dans la presse comme dans le peuple, que la péninsule était la terre de prédilection du meurtre, du banditisme et de l'assassinat? Ceci est une opinion fortement accréditée dans les masses des nations européennes et, partant, bien difficile à détruire. Le peuple italien, dans son ensemble, ne doit pas être flatté de ce qu'on pense de lui dans les pays limitrophes et des calomnies dont on l'abreuve inconsciemment.

Je me crois autorisé à contredire certaines affirmations de M. H. Golay. Il me semble que la haine de l'Allemand était plus répandue et plus populaire qu'il ne le croit en France. Le parti de la « Revanche » avait de profondes racines dans la République. Feu Déroulède était un apôtre aux disciples nombreux, jusque dans les plus profondes couches de la population et jusqu'aux Alpes et au pied des Pyrénées. La haine des peuples est bien réelle, hélas ! elle n'est pas que de surface. Il me suffira de rappeler les rapports peu amicaux dont ont fait preuve depuis si longtemps les populations balkaniques, slaves et grecques, vis-à-vis du Turc oppresseur, et on me dispensera de feuilleter plus loin l'histoire.

Moins d'un an avant la guerre actuelle, par un beau dimanche d'octobre 1913, j'étais en excursion dans la vallée d'Abondance, en Haute-Savoie. J'y eus l'occasion de lier conversation avec un grand marchand de bétail savoyard, ancien soldat colonial, dont je pourrais citer le nom. Son opinion doit bien refléter celle de la généralité des gens de sa contrée.

Il était absolument convaincu de la nécessité fatale d'une guerre de revanche de la France contre l'Allemagne. L'« année terrible » (1870) ne pouvait ni s'oublier, ni se pardonner. L'amputation de l'Alsace et de la Lorraine avait laissé au cœur de la patrie une plaie trop vive pour être jamais cicatrisée. Avec quelle fougue d'indignation le patriote savoyard me parlait de la félonie

<sup>1)</sup> Nous publions toutes ces lettres, toutes ces objections et toutes ces critiques, pour rester fidèles à notre promesse, d'insérer les réponses à nos articles.

Il va de soi que nous n'assumons aucune responsabilité pour les opinions émises par nos lecteurs; elles sont parfois en contradiction formelle avec les nôtres.

de Bazaine. Tout ce que je pus lui objecter, pour tempérer une ardeur belliqueuse qui me faisais peur, pour lui représenter les immenses conséquences désastreuses d'une pareille collision entre les deux grandes nations voisines — à laquelle je ne croyais plus, jusqu'au mois d'août dernier, hélas ! — et l'épouvantable fléau dont souffrirait inévitablement le monde entier, tout fut inutile et je ne parvins pas à modifier sa façon de voir et son inébranlable certitude de la victoire française.

Ceci révèle un état d'âme dont il serait imprudent, je crois, de ne point tenir compte.

Maurice GABBUD.

25 janvier.

Monsieur,

J'ai eu entre les mains quelques exemplaires de votre journal, que je crois doué des meilleures intentions; et je ne puis m'empêcher de vous communiquer cette réflexion, qui est celle de tous mes collègues ayant eu connaissance de la chose : Si les « neutres », dont vous êtes, déplorent les effroyables calamités de cette guerre, la « seule » manière qu'ils auraient de l'enrayer est de faire ce qu'a fait toute l'Europe en 1815, alors que Napoléon était l'agresseur (vous voyez que nous n'y mettons aucune partialité française !) : se liguier contre l'auteur de tous ces maux et le mettre hors d'état de nuire désormais. (Vous savez très bien de qui je veux parler.) Autrement, prêcher la résignation et l'oubli des injures, de loin, aux nations envahies et opprimées qui, elles, ont toujours détesté la guerre; les engager à pactiser, désarmer moralement, afin que l'agresseur recommence son coup dans cinq ou six ans, c'est, en vérité, faire preuve d'inconscience.

Je ne crois pas que vous répondrez à ma protestation, mais plutôt que votre silence me prouvera qu'au fond nous sommes d'accord. En tout cas, croyez, Monsieur, à tous mes distingués sentiments.

Lucie BARTHE, étudiante en droit.

Paris, le 28 janvier 1915.

Bien chère Madame (1),

Je ne veux plus reculer le plaisir de vous adresser mes cordiales pensées, au milieu de la triste tourmente que nous traversons tous; j'ai eu le bon réconfort d'aller embrasser mon mari, sur la ligne de feu, près de Reims, au commencement de ce mois, mais au prix de difficultés inouïes et expulsée par les gendarmes. Depuis, je suis encore plus navrée de l'irréparable barbarie de l'humanité et je désespère, voyant la civilisation si loin de ce que nous l'entendions... Il me semble que nous entrons dans le noir... Voilà donc le résultat de tous nos efforts ! Tous s'entretenant pour des questions qu'ils ne comprennent pas... et que de larmes au bout de tout cela ! Cette horrible expérience va-t-elle enfin prouver au monde que la guerre doit être supprimée ou que la civilisation doit périr ? — C'est avec un bonheur infini que je suis chaque semaine la « Voix de l'Humanité » qui devrait avoir assez d'autorité pour ramener l'homme à la raison.

J'ai également reçu le numéro des « Documents du Progrès », que j'ai donné à des amis; si je ne craignais d'abuser de votre obligeance, je vous prierais de m'en faire adresser deux ou trois numéros. Il serait bon de répandre le calme et la raison parmi tant d'esprits partiaux et troublés. Il faut absolument anéantir ce sentiment de haine et les gouvernements, hélas ! spéculent trop souvent sur cette passion.

Enfin, chère Madame, je fais de grands efforts pour ne pas être découragée. Je ne veux pas re-

(1) Cette lettre a été adressée à une de nos collaboratrices.

nier le passé, ni redouter l'avenir, je plains ceux qui font le mal et, dans ma modeste sphère, je lutte autant que je le peux contre toutes les suggestions collectives, si bien comprises dans votre dernier numéro...

Mon mari s'associe à toutes mes pensées, comme à tous mes espoirs.

Votre dévouée,

Pauline S.

Voir la suite de ces lettres en notre prochain numéro.

## Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ?

Une étude de tous les aspects d'avenir de la crise actuelle laisse entrevoir la possibilité que plusieurs peuples ou fractions de peuples — les Alsaciens, les Trentins, les Bosniaques, etc. — aient la faculté de s'allier à la patrie de leur choix.

Mais il y a aussi d'autres tendances qui réclament l'annexion de certains pays ou de certaines provinces CONTRE la volonté de leurs habitants, l'annexion de la Belgique par l'Allemagne, ou bien de la Prusse orientale par la Russie, du Palatinat et de la Prusse rhénane à la France.

Personne ne prétend que les Belges désirent être Allemands, que les habitants de la Prusse orientale veulent être sujets du tsar ou que les Allemands de la rive gauche du Rhin veulent se séparer de leur patrie; mais on avance des raisons stratégiques ou bien des raisons de vengeance (« punition »), ou bien on désire simplement l'agrandissement de son propre pays.

Il nous paraît dangereux d'abandonner le sort de ces malheureuses populations au hasard des armes, qui ne sont même pas leurs propres armes mais celles des grands pays dont ils ne partagent point toutes les responsabilités. Il nous paraît être de la compétence de la conscience universelle d'affirmer le droit imprescriptible de tous les peuples de disposer de leur propre sort et de s'opposer à toute annexion violente, de quel côté qu'elle soit projetée et n'importe à qui elle puisse profiter en apparence.

Il nous paraît que le moment de rallier tous les partisans de l'esprit démocratique est venu AU PRESENT et qu'il ne faut point attendre à cet égard la victoire de l'un et la défaite de l'autre; parce qu'alors il sera très difficile aux idéalistes des nations victorieuses de s'opposer aux clamours populaires qui demanderont « une plus grande patrie ».

Aujourd'hui, il paraît plus facile d'affirmer un principe dont l'application juste peut profiter à un parti ou à l'autre dans l'avenir incertain qui décidera de la victoire, MAIS QUI CONTRIBUERA SUREMENT AU BONHEUR DES POPULATIONS QUI NE VOUDRONT PAS SE COURBER SOUS UN JOUG ETRANGER ET A LA FUTURE PAIX DU MONDE QUI NE SERA PAS MENACÉ DE NOUVELLES GUERRES DE REVANCHE OU DE LIBERATION.

Désireux de rallier une puissante armée spirituelle pour la défense de ces principes sacrés contre n'importe quel appétit impérialiste, et de constater l'état de l'opinion sur cette grave question, nous prions nos lecteurs de bien vouloir répondre à la question suivante :

« Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ? »

Nous publierons dans les différents organes de la Ligue pour l'organisation du progrès les réponses qu'on voudra bien nous faire parvenir et nous pourrions ainsi faire valoir le poids de ces arguments devant l'opinion de toutes les nations belligérantes et neutres.

La Réd. de la « Voix de l'Humanité ».

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.